



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - un But - une Foi

MINISTRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DE L'APPRENTISSAGE ET DE L'ARTISANAT

—o—

**Charte sur l'implémentation
de la formation professionnelle duale au Sénégal**

Une initiative conjointe de l'Etat, du Patronat et des Syndicats sénégalais,
pour une Formation professionnelle performante et accessible à tous

—o—

Signée le 22 septembre 2016
Au CFPT/S-J

PREAMBULE :
La nouvelle approche en FPT, l'implémentation de la formation duale

Au travers du Plan Sénégal Émergent (PSE), le Sénégal s'est résolument engagé en faveur d'une croissance économique inclusive pour un développement durable porté par des ressources humaines de qualité. Ce qui exige de rendre la Formation Professionnelle et Technique (FPT) plus accessible et en adéquation avec les besoins réels du marché du travail.

Afin d'enrôler massivement les jeunes dans le système de la FPT, conformément aux recommandations des Assises de l'éducation et de la formation, le Gouvernement du Sénégal mise sur l'implémentation, dès l'année 2016, d'un modèle novateur basé sur l'alternance entre l'école et l'entreprise afin de démultiplier les lieux de formation et d'impliquer plus activement le secteur productif sénégalais dans l'organisation et la gestion de la formation professionnelle.

Le symposium sur l'implémentation d'un modèle de formation professionnelle duale, organisé à Dakar les 7 et 8 mars 2016, a été une occasion pour le gouvernement, le patronat et les syndicats de construire une vision commune d'un partenariat dynamique fondé sur les valeurs de solidarité et de transparence. Les parties prenantes à ce symposium ont précisé les conditions économiques, financières et légales nécessaires pour soutenir un modèle dual qui s'intègre dans la continuité des orientations stratégiques du Sénégal en matière de formation professionnelle, d'apprentissage et d'accompagnement à l'insertion.

La présente charte formalise un cadre de collaboration entre ces trois acteurs afin d'implémenter de manière progressive le modèle de formation professionnelle duale au Sénégal.



I. ENGAGEMENTS COMMUNS : Ensemble, assurons le développement du Sénégal par la qualité de nos ressources humaines

L'Etat, les Organisations patronales et les centrales syndicales :

- conscients de la nécessité de renforcer le partenariat public-privé pour une mise en œuvre concertée de la réforme de la formation professionnelle et technique au Sénégal ;
- réunis au symposium sur l'implémentation d'un modèle de formation professionnelle duale les 7 et 8 mars 2016 à Dakar ;
- unis par une volonté commune de développer la formation professionnelle duale au Sénégal ;
- reconnaissant que la formation professionnelle et technique engage tous les acteurs qui interviennent dans le processus d'acquisition de compétences professionnelles,

S'engagent à :

- bâtir, dans le sillage du pacte national de stabilité sociale et d'émergence économique, un partenariat tripartite sincère et transparent pour l'implémentation de la formation duale ;
- garantir la qualité de la formation professionnelle et technique, conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi d'orientation de la formation Professionnelle et technique, en vue de :
 - ✓ assurer l'acquisition des compétences en vue de la résolution de problèmes d'ordre technologique et social ou de l'exercice d'une profession ou d'un métier ;
 - ✓ mettre sur le marché du travail des ressources humaines qualifiées en réponse aux besoins de l'économie ;
 - ✓ accroître le taux et le niveau de qualification professionnelle et technique au sein des populations ;
 - ✓ faciliter l'accès à des programmes d'enseignement et de formation de qualité ;
 - ✓ établir, entre les différentes filières et entre les différents niveaux et paliers de qualification, des passerelles permettant les réorientations et la promotion sociale.

L'atteinte de ces objectifs passe par l'adoption d'un nouveau mode de gestion et de pilotage du système de formation professionnelle et technique, avec une implication plus accrue du secteur productif.

- assumer nos rôles et responsabilités, dans nos domaines respectifs, en vue de l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre des orientations stratégiques permettant la satisfaction du marché du travail en ressources humaines qualifiées ;
- prendre les mesures nécessaires à l'atteinte des objectifs poursuivis par le Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat, dans une perspective de décentralisation des compétences en matière de formation professionnelle et technique ;



- favoriser un dialogue sincère et transparent dans un esprit « gagnant-gagnant » et à partager régulièrement les informations relatives à la mise en œuvre de la formation professionnelle duale au Sénégal.

II. ENGAGEMENTS DE CHAQUE PARTIE

2.1 - Engagements de L'Etat

L'Etat du Sénégal s'engage à :

- mettre en place, dans une approche participative, le cadre normatif d'implémentation de la formation professionnelle duale au Sénégal ;
- prendre les mesures idoines pour la mise à disposition des ressources nécessaires à l'implémentation de la formation professionnelle duale ;
- encourager l'implication effective des collectivités locales, des chambres consulaires et des organismes publics de financement dans la mise en œuvre de la formation professionnelle duale ;
- participer activement à la gestion de la formation professionnelle duale : élaboration de curricula, recrutement et formation des apprenants, mise à disposition de formateurs, certification des formations, appui à l'insertion professionnelle des sortants, etc.

2.2 - Engagements du Patronat

Le Patronat sénégalais s'engage à :

- participer activement au pilotage et à la mise en œuvre de la formation professionnelle duale : financement, élaboration de curricula, recrutement et formation des apprenants, mise à disposition de formateurs, certification des formations, appui à l'insertion professionnelle des sortants ;
- impliquer effectivement leurs entreprises et Organisations professionnelles par la mise en œuvre des contrats d'apprentissage dans le cadre de la formation professionnelle duale, en application des dispositions du décret n°2016-263 du 22 février 2016.

2.3 - Engagements des Syndicats

Les centrales syndicales sénégalaises s'engagent à :

- participer activement au pilotage et à la mise en œuvre de la formation professionnelle duale ;
- assurer l'encadrement et la défense des apprenants-employés ;
- accompagner la mise en œuvre des contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle duale comme tuteur ou formateur en entreprise ou en centre de formation ;
- impliquer effectivement les travailleurs et leurs syndicats de branches dans les processus d'élaboration des curricula, de recrutement des apprenants du système dual et dans l'insertion et le suivi des apprentis.

III. ADOPTER UNE DEMARCHE EXPERIMENTALE

La formation professionnelle duale nécessite l'adoption de mécanismes de financement innovants, des mesures incitatives et un accompagnement des entreprises (PMI, PMI).

La capitalisation des acquis en matière de gouvernance, d'ingénierie de la formation et de bonnes pratiques constitue la voie royale pour une expérimentation réussie de la formation professionnelle duale.

A ce titre, les parties prenantes s'engagent dans une mise en œuvre progressive d'une implémentation concertée de la formation professionnelle duale en vue d'une modélisation de l'expérience sénégalaise basée à la fois sur une démarche partenariale de mise en œuvre et sur un bon système de communication.

Fait à Dakar, le

(En 09 exemplaires originaux)

| | |
|---|--|
| <p>Pour le Patronat Représenté par :</p> | <p>Pour les Centrales syndicales Représentées par :</p> |
| <p>La Confédération nationale des employeurs du Sénégal (CNES)</p>  <p>Monsieur Mamadou KALLA, Président</p> | <p>La Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal (CNTS)</p>  <p>Monsieur Modou LITIRO, Secrétaire Général</p> |
| <p>Le Conseil National du Patronat du Sénégal (CNP)</p>  <p>Monsieur Bady AGNE, Président</p> | <p>L'Union Nationale des Syndicats Autonomes du Sénégal (UNSA)</p>  <p>Monsieur Moustapha SOCK, Secrétaire Général</p> |
| <p>Le Mouvement des Entreprises du Sénégal (MDES)</p>  <p>Monsieur Mahamane DIOP, Président</p> | <p>La Confédération des Syndicats Autonomes du Sénégal (CSA)</p>  <p>Monsieur Elouane BROUF, Secrétaire Général</p> |
| <p>L'Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal (UNACOIS Japp)</p>  <p>Monsieur Idy THIAM, Président</p> | <p>La Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal / Force de Changement (CNTS/FC)</p>  <p>Monsieur Cheikh DIOP, Secrétaire Général</p> |
| <p>Pour l'Etat du Sénégal Représenté par</p>  <p>Monsieur Mamadou TALLA Ministre de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat</p> | |